



# LES SALAIRES ATTENDRONT

## COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPQ RQ 21 MARS 2023

COMMISSION  
NATIONALE  
PARITAIRE DE  
NÉGOCIATION

REGIE DE  
QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 14 février 2023
2. Point d'étape sur la rénovation de la CCNT
3. Reprise des discussions sur le fonds du paritarisme
4. Questions diverses

### 1. Validation du compte-rendu du 14/02/2023

La CGT fait une déclaration liminaire pour demander une réouverture des négociations salariales en urgence étant donné l'inflation qui absorbe totalement la dernière augmentation de salaire 2022 et le 1% accordé unilatéralement en avril par le syndicat employeur.

**FO va dans le même sens ainsi que la CFDT et SUD.**

Les employeurs disent qu'ils vont voir avec leur CA le lendemain et qu'ils reviendront vers nous à la prochaine CPPNI. De toute manière, leur décision unilatérale prévoyait une clause de revoyure au 1<sup>er</sup> juin.

### 2. Point d'étape sur la rénovation de la CCNT, choix du cabinet.

Le SERQ a choisi le cabinet Ambroise Bouteille pour se faire accompagner sur la rénovation de la classification. Ce cabinet a déjà fait une étude sur la classification il y a dix ans, il connaît la branche.

Il nous présente un diaporama sur le déroulé du contrat.

Le coût est de 47000 € après négociation payés par le SERQ.

La CFDT dit être prudente sur ce cabinet, trouve que le calendrier est trop serré pour avoir le temps de sonder ce que pensent les salariés des propositions.

CGT dit que la révision de la classification, c'est sur du temps long, on ne peut pas précipiter les choses. Le cabinet ne paraît pas vouloir de la co-construction avec les organisations syndicales de salariés.

**FO intervient en expliquant que les critères classants qui semblent être le choix de ce cabinet ne vont pas nous convenir. C'est à la CPPNI de choisir, pas au cabinet.**

La CFDT et la CGT veulent revoir rapidement le droit syndical afin de permettre aux salariés des Régies de pouvoir venir aux négociations.

A mettre à l'ordre du jour du 01/06/2023.

### 3. Reprise des discussions sur le fonds du paritarisme

Ce sujet est reporté.

### 4. Questions diverses : agenda deuxième semestre 2023

Dates des réunions supplémentaires pour le deuxième semestre :

11/10 CPPNI de 10h à 16h

24/10 CPPNI de 14h à 17h30

17/11 CPPNI de 10h à 16h.

Prochaine réunion de la CPPNI, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Paris, le 15 mai 2023

Pour la délégation FO : Annick ALLEAUME

Régies de quartier en chiffres	
Valeur du point au 1 <sup>er</sup> mars 20223	10,14 €
Coefficient minimum conventionnel	174
<b>Salaire minimum conventionnel</b>	SMIC
<b>SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023</b>	1 747,20 €brut